

DEPARTEMENT  
de  
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT  
du GUIERS et de l'AINAN**

-----  
Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)  
-----

**Extrait du Registre des Délibérations du Comité**

**N° 2024.46**

Nombre de membres

En exercice 36  
Présents 5  
Votants 5  
Contre 0  
Abstention 0

Date d'affichage

**23 JUIL. 2024**

**OBJET :**

**ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF**

**RACCORDEMENT  
ELECTRIQUE DU  
POSTE DE POMPAGE  
PNEUMATIQUE DES  
EAUX USEES DE SAINT  
ALBIN DE VAULSERRE  
- CONTRIBUTION  
FINANCIERE DU SIEGA**

**CONVENTION  
TRIPARTITE DE  
COFINANCEMENT  
AVEC TE38 ET LA  
COMMUNE**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, l'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

**Président** M. Christian BERTHOLLIER

**Membres présents à la Séance :** Michel GALLICE, Chantal PEGOUD, Yves ARGOUD, Christian BERTHOLLIER, Alain PERROT

**Secrétaire de Séance :** M. Michel GALLICE

M. le Président expose à l'Assemblée que le raccordement électrique du poste de refoulement pneumatique des eaux usées de Saint Albin de Vaulserre nécessite la réalisation d'une extension du réseau électrique basse-tension d'environ 200 ml. Il précise que la commune est adhérente à TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38) qui assure en conséquence la maîtrise d'ouvrage des travaux. La participation financière du SIEGA correspondra à 20 % du montant HT des travaux.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 43 926 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 36 520 €

La participation du syndicat aux frais de TE38 s'élève à : 511 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 6 895 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondante à TE38
- de l'obligation d'engager le montant total de la contribution (frais de maîtrise d'ouvrage et contribution aux investissements) au budget de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

1 – PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **43 926 €**

Financements externes : **36 520 €**

**Participation prévisionnelle du SIEGA : 7 406 €**  
(frais TE38 + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais de TE38 d'un montant de **511 €** à inscrire au budget annexe de la l'assainissement collectif.

3 – PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de **6 895 €** à inscrire au budget annexe de la l'assainissement collectif. Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. Le paiement s'effectuera en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50 % puis solde).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme,

A PONT DE BEAUVOISIN, le 23 juillet 2024  
Le Président, C. BERTHOLLIER



REÇU EN PREFECTURE

le 23/07/2024

Application agréée E-legalite.com